

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Regulation (EC) No. 1907/2006 as amended by Regulation (EU) No. 2020/878, and Regulation (EC) No. 1272/2008

Date d'émission 29-juin-2023

Date de révision 19-juin-2023

Numéro de révision 3

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 443928-5400002

**ID du Produit** 443928

**Nom du produit** MAP 12 + 52

#### **Article**

1010082129201 --- BULK --- ENGRAIS CE MAP 12+52 -vrac L COMPOSITION :12NT (12NA)/52PC(48PE)

Engrais CE

MAP 12-52

Composition :12 NT (12NA) 52 PC (49PE)

**Numéro d'enregistrement REACH** Voir la section 3 pour plus d'informations

**Nom de la substance** Ammonium dihydrogenorthophosphate

**CE n° (numéro d'index UE)** 231-764-5

**Numéro CAS** 7722-76-1

**Nom technique** MAP 12:52 GRAN COATED

**Synonymes** MONOAMMONIUM PHOSPHATE, (MAP) N:P/12:52

Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais Industrielle Professionnelle

**Utilisations déconseillées** Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

AB "LIFOSA"

Juodkiškio 50

LT-57502 Kėdainiai

Lithuania

phone +370 347 66483

E-mail: info@lifosa.com

#### **Fournisseur**

EuroChem Agro France

68, rue de Villiers

F-92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél 33 (0)1 40 87 48 00

www.eurochemfrance.fr

**Déclaration de responsabilité** Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** ra.sds@eurochemgroup.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC  
+33 9 75 18 14 07

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
Europe	112
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Fluorure de calcium 7789-75-5	1-<5	IMPURITY	232-188-7	Aucune donnée disponible	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de réaction allergique ou de choc anaphylactique, contacter immédiatement un centre antipoison.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet d'eau ou brouillard d'eau. Agent chimique sec. Mousse.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jets d'eau directs. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit** Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

chimique

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Autres informations** Empêcher l'eau de pénétrer les récipients: risque de réaction violente. Équipement de protection et précautions pour les pompiers.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Matériaux d'emballage** Matériau de récipient/équipement adapté.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**

Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> except those mentioned elsewhere in the list	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> b*
Nom chimique	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Lettonie	Lituanie
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	NGV: 2 mg/m <sup>3</sup>		-		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	4 mg/g Creatinine (urine - before following shift) 7 mg/g Creatinine (urine - immediately after exposure or end of the shift)	-	8 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - before the start of the work shift in the middle of the week	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Germany DFG	Germany TRGS
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	3 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - beginning of shift	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)	4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)

			10 mg/g creatinine - urine (Fluorides) - end of shift	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 4 mg/g Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift) 42 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride end of shift) 24 µmol/mmol Creatinine (urine - Fluoride prior to next shift)	2 mg/L (urine - Fluoride prior to shift) 3 mg/L (urine - Fluoride end of shift)	-	2 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - prior to shift 3 mg/g Creatinine - urine (Fluorides) - end of shift
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/g Creatinine - urine (Fluorine) - end of shift	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - at the end of the work shift 4.0 mg/g Creatinine - urine (Fluoride) - before the next working day	-	-	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	-	8.3 mg/kg bw/day [4] [6]	5.9 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	21.17 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 5082 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Aluminium orthophosphate 7784-30-7	-	-	4.98 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Pétrolatum 8009-03-8	-	5.81 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Gatsch (pétrole) 64742-61-6	-	5.81 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Gatsch (pétrole), hydrotraité 92062-09-4	-	5.81 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	0.97 mg/kg bw/day [4] [6]	2.73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 5.58 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	0.42 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.45 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Fluorure de calcium	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
7789-75-5			
Sulfate de calcium 7778-18-9	1.52 mg/kg bw/day [4] [6] 11.4 mg/kg bw/day [4] [7]	-	5.29 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 3811 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Aluminium orthophosphate 7784-30-7	0.71 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.67 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
Pétrolatum 8009-03-8	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
Gatsch (pétrole) 64742-61-6	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
Gatsch (pétrole), hydrotraité 92062-09-4	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	0.74 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.19 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Phosphate d'ammonium 7722-76-1	-	-	10 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-
Sulfate de calcium 7778-18-9	-	-	100 mg/L	-	-
Pétrolatum 8009-03-8	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
Gatsch (pétrole) 64742-61-6	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
Gatsch (pétrole), hydrotraité 92062-09-4	-	-	-	-	9.33 mg/kg food
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	-	-	-	-	9.33 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Gants imperméables. Caoutchouc butyle.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Chaussures ou bottes de protection. Vêtements à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b>	(FFP1).
<b>Type de filtre recommandé :</b>	Filtre à particules conforme à EN 143.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Autres équipements de protection</b>	Aucune information disponible.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Éviter toute formation de poussières.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Granulés
<b>Couleur</b>	blanche grisâtre
<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	197 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Ininflammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	350 °C	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	> 197 °C	Aucune information disponible
<b>pH</b>	4 - 5	0.1 g/l @ 20 °C environ
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet.
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet.
<b>Hydrosolubilité</b>	38 g/L @ 20 °C	environ
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>	0.00147 Pa	@ 20 °C
<b>Densité relative</b>	1.81	@ 20 °C
<b>Masse volumique apparente</b>	900 - 1000 kg/m <sup>3</sup> ~ 1000 kg/m <sup>3</sup>	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		



<b>Granulométrie</b>	average 2-5 mm
<b>Distribution granulométrique</b>	>= 95 %
<b>Aspect</b>	Granulés (95%) 2 - 5 mm

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas un explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Sans objet

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Remarques** Aucun(e).

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Hypochlorite de sodium.

**Polymérisation dangereuse** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Voir la section 7 pour plus d'informations.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Bases. Acides. Magnésium. cuivre.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	86,294.40 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	99,999.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )	217.30 mg/l

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg ( Rat )	-	> 5070 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** The product does not contain any substance(s) classified as PBT or vPvB above the threshold of declaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.
<b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.
<b>Autres informations</b>	Engrais. Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### IMDG

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>IMSBC Code</b>	C
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

### RID

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

### ADR

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**ADN**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
- 14.3
- 14.4
- 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Fluorure de calcium 7789-75-5	RG 32	-

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs**

Ce produit n'est pas soumis au règlement (UE) 2019/1148, toutefois toutes transactions suspectes, disparitions ou vols doivent être signalés aux autorités

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des

substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Pour des conseils sur l'utilisation sûre de ce produit, se reporter aux sections 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 19-juin-2023

**Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**